

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

'Loisirs pluriels' : subvention 2023

—————

Depuis 2006 une convention triennale lie la ville de Quimper et l'association Loisirs Pluriel. La ville de Quimper met, gratuitement, à disposition de l'association des locaux mais apporte aussi son soutien financier. Une convention triennale a été signée en 2022. La participation financière de la ville est désormais calculée au regard du Bonus Territoire versé par la CAF dans le cadre de la CTG.

Fondé en 1992 à Rennes, Loisirs Pluriel s'est donné pour but de développer l'accès aux loisirs et vacances des enfants en situation de handicap et permettre ainsi à leurs parents de mieux concilier leurs temps de vie familiaux et professionnels. Organisé en Fédération, Loisirs Pluriel regroupe aujourd'hui 22 structures locales, implantées en Bretagne, Pays de Loire, Ile de France, Normandie et Pas de Calais. Implanté à Quimper depuis 2006, avec le soutien de la Ville, la CAF, le Conseil départemental et la CPAM, le centre Loisirs Pluriel de Quimper accueille chaque mercredi (de 8h à 19h) et lors des vacances scolaires, des enfants en situation de handicap et valides, âgés de 3 à 13 ans. Le centre a une capacité d'accueil d'une vingtaine de places par jour d'ouverture.

Cette initiative ne peut se pérenniser que si elle bénéficie d'une forte mobilisation des parents, d'une équipe de salariés en nombre suffisant et formés à l'accueil d'enfants en situation de handicap, et enfin du soutien des partenaires institutionnels, notamment des collectivités territoriales, dont la ville de Quimper qui accueille actuellement la structure dans les locaux de l'école publique primaire Léon Goraguer.

L'association connaît actuellement une période financière tendue et est en réflexion active sur son organisation, son développement tout en recherchant des financements complémentaires. Cette fragilité financière conjoncturelle est notamment liée à la branche ados qui est déficitaire. La commune de Quimper est engagée auprès de Loisirs Pluriels dans la démarche de stabilisation de l'association.

Les locaux sont mis gratuitement à la disposition de l'association. La participation financière de la Ville couvre, en partie, le financement du poste de directeur du centre, charges comprises.

La mairie de Quimper a confirmé son engagement en signant une convention triennale pour la durée 2022-2025.

Concernant la subvention de fonctionnement annuelle, il est proposé de retenir pour 2023 un montant maximal de 32000€. Le montant définitif versé par la collectivité tiendra compte du bonus territoire fixé et versé par la CAF à l'association en 2023 dans le cadre de la convention territoriale globale (entre 5000 et 7000 euros). Pour rappel, les financements Bonus Territoire perçus par les partenaires associatifs sont redistribués par la CAF à partir des subventions contrat enfance jeunesse auparavant perçues par la ville ; c'est pourquoi il est proposé de maintenir l'aide financière perçue par l'association en 2023 (ville + CAF) au même niveau qu'en 2021 (32 000 € Ville de Quimper), la ville compensant sa perte de recettes par une baisse de la subvention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention, pour l'année 2023, d'un montant maximal de 32 000 € (bonus territoire CAF à déduire).